



## Amicale Sportive de Crespières

### BULLETIN D'ADHÉSION SAISON 2023-2024

Nos activités sont ouvertes à tous les adultes et enfants des environs. **Les activités auront lieu à la Maison des Associations de Crespières.**

#### **INSCRIPTIONS :**

**Les activités se dérouleront du lundi 11 septembre 2023 au vendredi 28 juin 2024** durant la **période scolaire** (hors vacances scolaires, jours fériés, ponts).

Les inscriptions sont validées dans la limite des places disponibles et à réception :

- du bulletin d'adhésion (1 bulletin par adhérent : si 1 adulte et 2 enfants = 3 bulletins)
- du chèque de cotisation

**Les inscriptions sont à remettre au responsable de section ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.**

Le planning et les tarifs sont consultables sur notre site internet [www.asc-crespières.com](http://www.asc-crespières.com). Pour les questions, contactez-nous par mail à [asc.crespières@gmail.com](mailto:asc.crespières@gmail.com).

#### **RÈGLEMENT DES COTISATIONS :**

Le règlement se fera par chèque à l'ordre de l'ASC. L'échéancier d'encaissement sera le suivant : 1<sup>er</sup> chèque : 29 septembre 2023 - 2<sup>ème</sup> chèque : 29 mars 2024. Pour ceux qui le souhaitent, un règlement en 3 fois est possible : 29/09/23, 31/01/24 et 29/03/24. Un règlement en une seule fois est également envisageable.



Le Pass du conseil général est accepté : **uniquement le Pass78**. L'ASC percevra le **montant global de l'activité par le biais de vos chèques**, puis procédera au remboursement de la prime dès versement de la part du Conseil Général.

Aucun remboursement de la cotisation ne sera accordé en cours d'année.

#### **COURS D'ESSAI :**

Vous pourrez tester nos activités : nous vous rappelons qu'**un seul cours d'essai sera autorisé** en septembre lors du premier cours. Vous pourrez en formuler la demande auprès de l'ASC par mail ou éventuellement auprès du professeur lors du premier cours.

#### **À SAVOIR :**

- Chaque activité est gérée par des responsables de section qui sont vos interlocuteurs privilégiés. Nous favorisons la communication via des groupes Whatsapp pour simplifier l'échange et la diffusion d'informations.

Dans le cadre des activités de l'ASC, tout adhérent peut être photographié ou filmé. Dans le cas où vous vous opposez à la publication de ces images sur les réseaux sociaux, le site internet de l'association ou dans le journal municipal, nous vous remercions de signifier votre refus par courrier recommandé. Nous privilégions la publication des photos de groupe.

- Les activités proposées sont soumises à la condition du nombre d'inscriptions.
- Pour les activités sportives (hors arts martiaux), la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 indique que le certificat médical n'est plus obligatoire. En revanche, un examen de santé à l'aide d'un questionnaire de santé annuel fixé par arrêté est obligatoire pour les arts martiaux. **Il devra être fourni lors du 1<sup>er</sup> cours.**

À vos inscriptions et bon sport !



**RAPPEL : 1 BULLETIN PAR ADHÉRENT**

Nom et prénom: \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

ACTIVITÉS ASC	TARIF ADHÉSION	JE SOUHAITE M'INSCRIRE À :
DANSE Enfants - 1H (6-8 ans et 9-12 ans)	210,00 €	
DANSE ADO / ADULTES (à partir du collège) - 1H15	240,00 €	
ZUMBA - 1H30	250,00 €	
CARDIO STEP 1H	215,00 €	
HATA YOGA - 1H15	265,00 €	
PILATES POSTURAL BALL- 1H	215,00 €	
RÉVEIL MUSCULAIRE - 1H	215,00 €	
PILATES & STRETCHING - 1H30	240,00 €	
SALSA + BACHATA - 1H30	240,00 €	
ARTS MARTIAUX Enfants - 1H (licence comprise)	300,00 €	
FLOW YOGA 1H15	240,00 €	
DANSE BABY - 1H (3-6 ans)	210,00 €	
GYM BABY- 1H (3-6 ans)	210,00 €	
ABDO-FESSIERS - 1H	215,00 €	
SOPHROLOGIE – 1H (Maternelles / Primaires / Ados)	270,00 €	
CIRCUIT TRAINING : BODY COMBAT, CARDIO ETC	215,00 €	
	<b>SOUS-TOTAL</b>	
	<b>TOTAL</b>	

\*Notre grille tarifaire est disponible sur notre site internet.

- Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'inscription (page 1).
- J'accepte de recevoir par mail les actualités de l'ASC (maximum 1 fois par mois).
- Je souhaite une attestation pour mon CE.

Cochez la case : règlement en 1 fois  règlement en 2 fois  règlement en 3 fois

Rappel : règlement par chèque à l'ordre de l'ASC

- Je souhaite faire un don à l'ASC pour soutenir mon association de village (chèque ou via Helloasso) : montant libre
- Je souhaite être responsable de section ou bien bénévole à titre occasionnel pour l'ASC

Je prends note qu'en adhérant à l'ASC je m'engage à respecter le règlement intérieur consultable sur le site internet.

Fait à Crespières, Le

Signature